

REPRESENTANT LEGAL (autorité décisionnelle détenue par) ⁽¹⁾les parents le père seulement la mère seulement Autre (à préciser)

N° Sécurité Sociale ou MSA

Nombre de frères et sœurs de l'élève : Années de naissance :

Situation des parents ⁽¹⁾ : mariés divorcés séparés veuf (veuve) Célibataires
pacsés vie maritale Si parents séparés envoyer les courriers : aux 2 parents au père seulement à la mère seulement Autre interlocuteur ⁽¹⁾ : éducateur assistante sociale autre (à préciser) :

Nom : Prénom : Adresse :

Téléphone : E-mail :

Elève boursier l'année précédente ⁽¹⁾ oui non Demande de bourse (année en cours) ⁽¹⁾ oui non Apte à la pratique du sport ⁽¹⁾ oui non partiellement (pour ces deux cas, fournir un certificat médical)

Demande à ce que mon jeune arrive à l'internat le dimanche soir (demande modifiable durant l'année scolaire)

 oui non

Je soussigné (nom, prénom)

☞ **demande l'inscription** de mon fils, ma fille et adhère par le fait même à l'association de la Maison Familiale conformément aux statuts.☞ **m'engage à respecter** les conditions de fonctionnement définies par le Conseil d'Administration ainsi que les textes en vigueur qui régissent le statut de mon fils, ma fille.☞ **m'engage à régler** en totalité les frais de formation, d'hébergement, de restauration ainsi que les frais de fournitures et d'assurances, même en cas d'absence de longue durée conformément aux conditions stipulées dans le contrat financier. *Dès lors que la formation se déroule sur 2 années, des frais sont également supportés la 2^{ème} année, le montant sera déterminé par le conseil d'administration.*☞ (merci de cocher la case) **j'accepte** la « Politique de Gestion des Données Personnelles – Apprenants et familles »**Signatures**

Représentant légal

Jeune

Directrice de la M.F.R

(1) Cocher la case correspondante

Pièces obligatoires à fournir

- 1 photo d'identité (récente) ;
- Photocopie du livret de famille (tous les membres) ;
- Attestation d'assurance scolaire ;
- Photocopie des bulletins scolaires (année en cours et année précédente) ;
- Photocopie des vaccins ;
- Photocopie de la carte vitale des parents ;
- Chèque de 15 € (pour l'adhésion à l'association) ;
- Chèque de 57 € (pour les droits d'inscription).

**MAISON FAMILIALE RURALE**

10 rue du Couvent – B.P. 67

21 140 SEMUR-EN-AUXOIS

Tél. : 03.80.97.07.08.

Mail : mfr.semur@mfr.asso.fr

Site internet : www.formations-canines.com

Photo de l'élève

Cadre réservé à la MFR

Date d'envoi de la doc : Date d'arrivée du dossier : Date d'entretien famille :

Décision d'orientation :
 avis défavorable pour l'inscription en classe de
 avis favorable pour l'inscription en classe de
 avis favorable sous réserve

Précisions supplémentaires :

Dossier d'inscription**ANNEE SCOLAIRE : 2023/2024****Renseignements élève****INSCRIPTION EN CLASSE DE BTSA 2^{ème} année TECHNICO-COMMERCIAL « UNIVERS JARDINS ET ANIMAUX DE COMPAGNIE »**Nom : Prénom :
(indiquer les deux premiers prénoms)

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Adresse :

Portable :

N° INE (à demander au secrétariat du collège) :

N° Sécurité Sociale ou MSA du jeune :

AFPS ⁽¹⁾ oui non SST ⁽¹⁾ oui non ASSR ⁽¹⁾ oui non **Scolarité antérieure :**

Année	Etablissement fréquenté		Classe	Diplôme obtenu (joindre copie)
	Nom – adresse	Code RNE		

Renseignements famille**PERE** Nom* : Prénom* : * Mentions obligatoires

Adresse* :

Profession :

Téléphone domicile : Portable* :

Téléphone travail : E-mail* :

MERE Nom* : Prénom* :

Adresse * (si différente de celle indiquée ci-dessus) :

Profession :

Téléphone domicile : Portable* :

Téléphone travail : E-mail* :

(1) AFPS : Attestation de formation au premier secours – SST : Sauveteur secouriste du travail – ASSR : Attestation scolaire de sécurité routière

Contrat financier



Engagement respectif des parties

ANNEE SCOLAIRE : 2023/2024

① Inscription de :

NOM : Prénom(s)

Le jeune est inscrit dans la formation suivante : BTSA 2^{ème} année TC UJAC

Date d'entrée en formation :

② Adhésion à l'association

Cette inscription entraîne de droit l'adhésion de la famille à l'association.

Le montant de la cotisation liée à cette adhésion est fixé à 15 euros.

③ Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 57 euros, non remboursables en cas de désistement, à valoir sur les frais de fonctionnement.

④ Frais de formation, pension, hébergement, fournitures, assurances :

Les frais de pension à la semaine, sont fixés à 61,36 euros et les frais de scolarité à 70,54 euros pour les internes (30€68 de pension et 70€54 pour la demi-pension). Si l'élève s'inscrit en cours d'année, le montant des frais est convenu d'un commun accord entre les parties sur la base d'un prorata temporis.

⑤ Autres frais :

Les autres frais engagés par l'établissement pour le compte de l'élève (frais médicaux,...) feront l'objet d'une facturation particulière.

⑥ Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont définies dans un échéancier tarifaire annuel en annexe au contrat financier.

Toute échéance impayée pourra entraîner la perte des facilités de paiement proposées dans l'échéancier et l'exigibilité du solde annuel.

L'inscription est ferme et définitive par la remise à l'établissement du présent contrat financier dûment rempli et accompagné du règlement contre lequel sera remis un récépissé valant reçu.

⑦ Annulation, résiliation par le signataire du contrat financier

L'inscription peut être annulée ou résiliée par l'une ou l'autre des parties dans les cas et conditions définies à l'article ⑥.

⑧ Annulation, résiliation du présent contrat - Pénalités

Le signataire de ce contrat financier peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription, par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé au secrétariat de l'établissement :

- a) **avant l'entrée en formation** ; dans ce cas, les droits d'inscription ne sont pas remboursés.
- b) **après l'entrée en formation**, tout trimestre commencé est dû en totalité, même en l'absence du jeune de l'établissement.

En cas de résiliation de l'inscription, à quelque moment que ce soit, le solde des sommes dues en application du présent contrat financier est immédiatement exigible.

En aucun cas la cotisation pour l'adhésion à l'association ne fera l'objet d'un remboursement.

⑨ Régime scolaire (demi-pension autorisée uniquement en première / terminale Bac Professionnel et BTSA)

Demi-pension

Interne

➤ L'établissement s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation remise lors de l'inscription.

➤ Monsieur (*Nom, Prénom*)

Madame (*Nom, Prénom*)

demeurant

.....

agissant en qualité de ⁽¹⁾ : père – mère – tuteur – autre (à préciser)

déclare(*ent*) inscrire le jeune désigné ci-dessus auprès de l'établissement et s'engage(*ent*) à respecter les conditions du présent contrat.

Fait à le

Signatures (faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »)	
La Directrice	Le représentant légal

(1) rayer les mentions inutiles

